

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON Décision n°2026/03

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 09 février 2023 portant nomination de Monsieur Loic BERROYER, AAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral 14 juin 2018 portant nomination de Madame Nathalie BORDET, SAENES Classe supérieure au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté ministériel portant nomination de Madame Doa PICHON, Technicienne de recherche et de formation au Crous de Lyon à compter du 1^{er} septembre 2025.

DECIDE

1. Délégation de signature est donnée à

Monsieur Loic BERROYER
Directeur des résidences universitaires de la Loire
(Résidences des Arts, Chavanelle, Métare, Tréfilerie, Roanne)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires ».

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Loic BERROYER**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Nathalie BORDET**, adjointe du directeur des résidences universitaires du Clous de Saint-Etienne.
3. En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Loic BERROYER**, délégation pour signer est donnée à **Madame Nathalie BORDET**, adjointe du directeur des résidences universitaires de Saint-Etienne et à **Madame Doa PICHON**, régisseuse des résidences universitaires de Saint-Etienne pour **signer des actes juridiques suivants**, passés avec tout organisme se portant garant pour le résident :
 - Le contrat de cautionnement,
 - La quittance subrogative,
 - Les avenants.
4. Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Loic BERROYER et à Madame Nathalie BORDET**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
 - Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Délégation permanente est donnée à **Monsieur Loic BERROYER** concernant l'assemblée générale de la résidence des Arts : présidence de séance, vote et signature des procès-verbaux.
6. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
7. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous de Lyon

Christian CHAZAL

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Décision de caducité et abrogation des décisions d'admission dans les cas listés à l'article 7.2 de la décision d'admission pour l'année universitaire 2023-2024
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs

Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON

Décision n°2026/02

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
Vu l'arrêté ministériel du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BASTIEN, APAE au Crous de Lyon ;
Vu le contrat à durée indéterminée de Madame Sarah MANSOURI au Crous de Lyon à compter du 06 novembre 2023 ;

DECIDE

1. Délégation de signature est donnée à

Monsieur Stéphane BASTIEN
Directeur des résidences universitaires du secteur Lyon Gerland
(Résidences Delessert, Les Girondins, Voltaire, Confluence, Georges Rinck, Patay)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires ».

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Stéphane BASTIEN**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Sarah MANSOURI** adjointe du directeur pour les résidences universitaires du secteur Lyon Centre Gerland.
3. Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Stéphane BASTIEN** et à **Madame Sarah MANSOURI**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
4. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
5. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026
Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

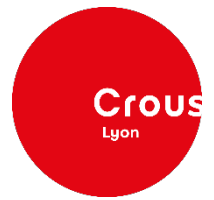
Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON **Décision n°2026/08**

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 12 août 2022 portant nomination de Madame Francisca CAPARROS, Attachée d'administration de l'Etat au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 24 juillet 2020 portant nomination de Madame Claire BRISSET, SAENES Classe supérieure au Crous de Lyon ;

D E C I D E

1. Délégation de signature est donnée à

Madame Francisca CAPARROS
Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 3^{ème}
(Résidences Cavalier, Paul Bert et Joseph Cartellier, Blandan et Lirondelle)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires »

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Francisca CAPARROS**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Claire BRISSET**, adjointe à la directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 3^{ème}.
3. Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Francisca CAPARROS** et à **Madame Claire BRISSET**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
4. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
5. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses

Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON **Décision n°2026/07**

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 16 novembre 2020 portant nomination de Madame Valéry SLIWINSKI, APAE au Crous de Lyon ;
- Vu** le contrat de travail à durée indéterminée de Monsieur Leonel Andres MENDOZA PARRA, au Crous de Lyon à compter du 1^{er} aout 2002 ;

DECIDE

1. Délégation de signature est donnée à

Madame Valéry SLIWINSKI
Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre
(Résidences Madeleine, Garibaldi et les Quais)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de sites de restauration universitaire ».

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Valery SLIWINSKI**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Monsieur Leonel Andres MENDOZA PARRA**, adjoint à la directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre
3. Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Valery SLIWINSKI et à Monsieur Leonel Andres MENDOZA PARRA**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
4. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
5. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses

Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON Décision n°2026/06

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de M. Pierre GENTILHOMME au Crous de Lyon à compter du 3 novembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 4 juillet 2019 portant nomination de Madame Denise PANDORE, SAENES Classe normale au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral portant nomination de Madame Melissa CANGUIO, SAENES au Crous de Lyon à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

DECIDE

1. Délégation de signature provisoire est donnée à

Monsieur Pierre GENTILHOMME

Directeur des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 8^{ème} – Saint Priest
(Résidences Alice Guy, Claudie Haigneré, Barré-Sinoussi, Aimé Césaire, Croix du Sud, Paradin, Saint-Exupéry)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires ».

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Pierre GENTILHOMME**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « Directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Denise PANDORE et à Madame Melissa CANGUIO**, adjointes du directeur.
3. Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Pierre GENTILHOMME, Madame Denise PANDORE et à Madame Melissa CANGUIO**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
4. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
5. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous de Lyon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christian CHAZAL





Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

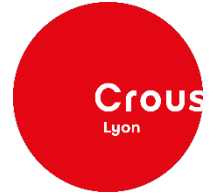
Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL



- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 portant nomination de Madame Béatrice BOYER, APAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 17 juillet 1996 portant nomination de Monsieur Nicolas MONTARD, SAENES Classe exceptionnelle au Crous de Lyon ;
- Vu** le contrat indéterminé de Madame Sigi HASANI au Crous de Lyon, en date du 30 janvier 2023,
- Vu** le contrat à durée déterminée du 08 septembre 2025 au 31 aout 2026 de Madame Djalikatou BAH au Crous de Lyon.

DECIDE

1. Délégation de signature est donnée à

Madame Béatrice BOYER
Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 5ème - Duchère
(Résidences André Allix, Les Arches d'Agrippa, Fort Saint-Irénée,
Philomène Magnin, La Duchère)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires ».

2. En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béatrice BOYER**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Sigi HASANI** et **Monsieur Nicolas MONTARD**, adjoints de la directrice pour les résidences universitaires du secteur Lyon 5^{ème} – Duchère et à **Madame Djalikatou BAH**, chargée de mission administrative et financière.
3. Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Béatrice BOYER** et à **Madame Sigi HASANI**, **Monsieur Nicolas MONTARD**, concernant les actes courants de gestion des établissements :
 - Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
4. La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
5. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses

Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON **Décision n°2026/04**

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 août 1997 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FOQUET, AAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 2 septembre 2019 portant nomination de Madame Nathalie MINICHINO, Technicien RF au Crous de Lyon ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de M. Pascal CHAPIRON au Crous de Lyon à compter du 1^{er} septembre 2000 ;
- Vu** le contrat à durée déterminée de Madame Mireille BELLA AMBADA au Crous de Lyon à compter du 15 septembre 2025 ;

D E C I D E

- Délégation de signature est donnée à
Monsieur Jean-Marc FOQUET
Directeur des résidences universitaires du secteur Doua-Villeurbanne
(Résidences Jussieu, Jussieu studios, Bugeaud, Archimède, Les Antonins, Einstein, Althéa, Puvis de Chavannes, Madeleine Monod, Le Tonkin et Bourg-en-Bresse)

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires ».
- En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Marc FOQUET**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe « Directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Nathalie MINICHINO, Madame Mireille BELLA AMBADA, et M. Pascal CHAPIRON**, adjoints du directeur.
- Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Jean-Marc FOQUET ; Madame Nathalie MINICHINO, Madame Mireille BELLA AMBADA et M. Pascal CHAPIRON** concernant les actes courants de gestion des établissements :
 - Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC,
 - Certification des services faits.
- La présente délégation de signature est valable à compter du **22 janvier 2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2026

Le directeur général du Crous

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 22/01/2026

Directeur / directrice de résidences universitaires

Gestion des personnels

- Décisions d'autorisation d'absence à l'exception de l'activité syndicale relevant du décret n°82.447 du 28 mai 1982 modifié
- Décisions relatives à l'organisation du travail
- Déclarations d'accident de travail
- Déclarations d'embauche à l'URSSAF pour les CDD

Actes d'ordonnancement

- Etats des droits constatés
- Factures internes destinées aux autres unités de gestion
- Etats mensuels attestant les recettes du service

Courriers

- Tous les courriers traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques
 - au CNOUS et aux Ministères
 - au Rectorat.

Stagiaires

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Assurances

- Déclarations de sinistres (suivant fiche de procédure) à envoyer au service juridique

Stocks

- Etat annuel attestant de la réalité des stocks de la structure

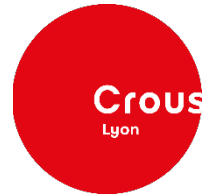
Relations avec les étudiants

- Décision d'admission en résidence universitaire
- Prêt de salle dans le cadre de l'activité habituelle de la résidence
- Attestations de résidence hors CAF (pour demande de titre de séjour, aide à l'étranger, etc....)
- Hospitalisation à la demande d'un tiers (après consultation de l'assistante sociale et information concomitante de la direction)
- Etat des lieux
- Courrier adressé au cautionneur
- Factures de dégradations
- Procédure disciplinaire : rappel au règlement, avertissement, rédaction d'un rapport détaillé et circonstancié, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision d'abrogation, convocation à l'entretien préalable et entretien préalable à la décision de mutation d'office
- Courriers de recouvrement auprès des étudiants et cautionneurs
- Attestations diverses



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour les résidences APL et HLM

- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales

Parking

- Décision d'autorisation de stationnement en résidence

Sécurité des personnes et des biens

- Tenue du registre de sécurité
- Registres de déclaration d'accidents bénins et d'évaluation des risques
- Contrôle de l'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plans de prévention et protocoles sécurité transport, annuels et ponctuels inhérents à l'activité du site

Lyon, le 22/01/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL